

**Ministère de la Santé et des
Solidarités**

**Préfecture de la Réunion
Pôle régional santé publique et
cohésion sociale
Direction régionale des affaires
sanitaires et sociales**

Ref : n°0012832

A R R E T E N° 747 D.R.A.S.S./I.R.S.

portant nomination d'un praticien exerçant à temps partiel

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la santé publique ;

Vu la candidature de l'intéressé ;

Vu les avis réglementairement requis,

A R R E T E

Article 1^{er} . - M. le docteur Berge-Lefranc (Philippe) est nommé en qualité de spécialiste des hôpitaux à temps partiel (radiologie) pour une période probatoire d'un an dans le service radiologie du centre hospitalier de Saint-Paul (Gabriel-Martin) (Réunion).

Article 2 . - Le praticien doit rejoindre son poste dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, qui prend effet à la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Article 3 . - M. le docteur Berge-Lefranc (Philippe) devra consacrer 6 demi-journées hebdomadaires à l'établissement hospitalier.

Article 4 . - Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2006

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Adjoint

Régis CORNUT